

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION



➤ LA COLLECTE

- > Nous vous conseillons de **nettoyer votre bac à graisses** 2 à 3 fois par an par écrémage du chapeau graisseux. Pour limiter la quantité de graisses dans la fosse et le colmatage éventuel des drains, il est conseillé de **limiter le rejet des graisses avec les eaux ménagères**.
- > **Si vous disposez d'un pré-filtre**, celui-ci doit **être nettoyé régulièrement** au jet d'eau sur la masse filtrante.
Ce nettoyage doit se faire en dehors du système d'assainissement pour éviter d'entraîner les résidus vers le réseau de drainage et de le colmater.
- > **La vidange est conseillée en moyenne tous les quatre ans ; cette fréquence dépend notamment du taux d'occupation de l'habitation et du volume de votre fosse.**
- > Veuillez à la **remise en eau** de la cuve après la vidange pour :
 - Faciliter le redémarrage hydraulique
 - Eviter la déformation ou la remontée de la cuve
- > Au moment de la vidange de la fosse, veillez à ne **jamais nettoyer complètement** la fosse afin de faciliter son redémarrage.
- > Vérifiez régulièrement que **la ventilation s'effectue normalement**. Certains éléments peuvent entraver le dispositif (feuille, nids d'oiseau,...).

➤ AU VERSO, VOTRE TABLEAU DE SUIVI D'ENTETIEN

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION



SUIVI DE VOTRE ENTRETIEN

- PENSEZ A GARDER VOTRE DERNIER JUSTIFICATIF DE VIDANGE OU LA FACTURE D'ENTRETIEN CORRESPONDANTE

DATE	VOLUME VIDANGE	NATURE DE L'OPERATION	DESTINATION DES MATIERES DE VIDANGE	NOM ET/OU CACHET DE L'ENTREPRISE